



Procès-verbal

Commission Pratiques féminines



Réunion du : Restreinte électronique du 24 juin 2025

Présents : Stéphanie BARBIER–Bertrand NORMAND –Christophe GIRARDET.

Feuilles de matchs non parvenues U15F et U13F phase printemps 2025 :

La commission enregistre et valide les pénalités relatives aux feuilles de matchs non parvenues en U15F et U13F de la phase printemps 2025 :

Feuilles de matchs non parvenues : U15F à 11 :

LES FINS – SOCHAUX MD FC (le 15/03/25)

Amendes : 22€

Feuilles de matchs non parvenues : U15F à 8 :

PAYS MINIER – VESOUL FC 10/05/25

GJ RUDIPONTAIN – PAYS MINIER 31/05/25

EXINCOURT – VESOUL FC 07/06/25

1er PLATEAU – BESANCON FOOT 07/06/25

Amendes : 22€ à chaque club recevant

Feuilles de matchs non parvenues : U13F à 8 :

RACING BESANCON – PONTARLIER CA 07/06/25 (03/05/25)

VESOUL FC 2 – BELFORT ASM 07/06/25 (03/05/25)

GJ SAUGEAIS – GRAND BESANCON 07/06/25 (03/05/25)

Amendes : 22€ à chaque club recevant

Le Représentant du District
HAUTE SAONE

Bertrand NORMAND

Le Représentant du District du
DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT

Christophe GIRARDET

RAPPEL :

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des RG de la FFF.

Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.